



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Emploi et activité

Question au Gouvernement n° 1878

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Gérard Saumade.

M. Gérard Saumade. Ma question s'adresse à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

Tout le monde s'accorde à reconnaître que l'artisanat et les PME constituent un important gisement d'emplois et la trame forte de la société française. Alors que les artisans et les PME traversent une crise dramatique, particulièrement dans le secteur du bâtiment, le Gouvernement multiplie les déclarations d'intention pour relancer l'activité dans ce secteur.

Repondant ici même à une question d'actualité, le 2 octobre dernier, le ministre délégué au logement affirmait que soutenir l'activité du BTP est une priorité pour le Gouvernement. Mais nous ne voyons rien venir et j'ai le sentiment que le Gouvernement n'entend pas le signal des professionnels.

Dans mon département, l'Herault - 18,5 % de chômeurs, 7,4 % de la population totale qui vit du RMI - les artisans du bâtiment mesurent surtout les conséquences immédiates du relèvement du taux de TVA à 20,6 % et de la concurrence déloyale due au travail noir, concurrence encore accrue en raison de l'augmentation du taux de TVA sur la main-d'œuvre et de celle des charges sociales: remboursement de la dette sociale, taxe de 6 % sur les contributions des employeurs au financement des prestations de prévoyance complémentaires.

La décision récente d'une réduction d'impôt au profit des travaux d'amélioration dans la résidence principale n'aura d'effet qu'en 1997. Or, monsieur le ministre, il y a urgence. Ce sont des mesures immédiatement applicables que les professionnels attendent.

La vraie solution aux difficultés des PME, dans le bâtiment en particulier, passe par une relance puissante de la demande, en autorisant par exemple le FDES à souscrire un grand emprunt de 500 milliards auprès de la Banque de France, comme Jean Royer, Jean-Pierre Chevenement, moi-même et quelques autres l'avions proposé au mois de juin. Mais pour cela, il faudrait que l'Etat, qui réclame la confiance des citoyens, ait d'abord confiance en lui-même et ne s'obstine pas à désespérer la République.

En attendant le sursaut de ceux qui ne désespèrent pas de la République - voir Gardanne - et en restant dans votre logique restrictive, un certain nombre de mesures concrètes, d'application immédiate, pour les petites et moyennes entreprises, favoriseraient une certaine relance dans le secteur du bâtiment, par exemple l'application du taux réduit de TVA à 5,5 % sur les travaux d'entretien et d'amélioration des logements, la diminution du taux de TVA sur la main-d'œuvre, ou encore un allègement significatif des formalités et procédures administratives. Le Gouvernement compte-t-il prendre ces mesures qu'attendent les professionnels ou préfère-t-il consacrer des sommes colossales à la recapitalisation de Thomson avant de le vendre pour 1 franc ? (Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté et sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

M. Jean-Pierre Raffarin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Monsieur le député, le Gouvernement est évidemment attentif au message des professionnels. La Confédération de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises du bâtiment fête son cinquantième anniversaire. Je me suis rendu moi-même au congrès de la CAPEB hier, M. le Premier ministre recevra une délégation demain, et M. Jean Arthuis cloturera les travaux vendredi. Nous travaillons en permanence avec les représentants de cette

activite, si importante pour l'emploi et l'aménagement du territoire.

Vous ne pouvez pas dire que rien ne se fait. Alors que toute la presse titre sur le redémarrage de l'immobilier, le ministre du logement vient de déléguer 21 000 PLA et le Parlement va examiner prochainement une mesure très importante qui rejouit les professionnels parce qu'elle va permettre une véritable relance du bâtiment: pour 40 000 francs de travaux effectués à son domicile, un propriétaire pourra déduire sur sa feuille d'impôt l'équivalent de la TVA, 20 %, c'est-à-dire 8 000 francs. (Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

C'est une mesure importante. Elle est bonne pour l'artisanat. Elle est bonne pour le particulier, qui verra sa fiscalité allégée. Elle est bonne contre le travail clandestin et elle appuiera les efforts de Jacques Barrot dans ce domaine. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Alors, monsieur Saumade, nous savons bien que la conjoncture est difficile, mais ne trompez pas les Français avec cette idée fautive que vous avez trop utilisée dans le passé: l'idée d'un emprunt.

M. Charles Ehrmann. Vraiment !

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Qu'est-ce qui paralyse aujourd'hui notre pays ? L'endettement ! Pourquoi ne disposons-nous pas de tous les moyens nécessaires à la relance ? Parce que nous sommes endettées. Et faire de nouveaux emprunts, ce serait créer de nouveaux impôts !

Toute la logique d'Alain Juppé, c'est au contraire d'économiser pour alléger. Car la réserve de croissance dans les petites et moyennes entreprises passe par l'allègement de leurs difficultés. (Vifs applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Pierre Mazeaud. Très bien, monsieur Raffarin !

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Gérard Saumade.

M. Gérard Saumade. Ma question s'adresse à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

Tout le monde s'accorde à reconnaître que l'artisanat et les PME constituent un important gisement d'emplois et la trame forte de la société française. Alors que les artisans et les PME traversent une crise dramatique, particulièrement dans le secteur du bâtiment, le Gouvernement multiplie les déclarations d'intention pour relancer l'activité dans ce secteur.

Repondant ici même à une question d'actualité, le 2 octobre dernier, le ministre délégué au logement affirmait que soutenir l'activité du BTP est une priorité pour le Gouvernement. Mais nous ne voyons rien venir et j'ai le sentiment que le Gouvernement n'entend pas le signal des professionnels.

Dans mon département, l'Hérault - 18,5 % de chômeurs, 7,4 % de la population totale qui vit du RMI - les artisans du bâtiment mesurent surtout les conséquences immédiates du relèvement du taux de TVA à 20,6 % et de la concurrence déloyale due au travail noir, concurrence encore accrue en raison de l'augmentation du taux de TVA sur la main-d'œuvre et de celle des charges sociales: remboursement de la dette sociale, taxe de 6 % sur les contributions des employeurs au financement des prestations de prévoyance complémentaires.

La décision récente d'une réduction d'impôt au profit des travaux d'amélioration dans la résidence principale n'aura d'effet qu'en 1997. Or, monsieur le ministre, il y a urgence. Ce sont des mesures immédiatement applicables que les professionnels attendent.

La vraie solution aux difficultés des PME, dans le bâtiment en particulier, passe par une relance puissante de la demande, en autorisant par exemple le FDES à souscrire un grand emprunt de 500 milliards auprès de la Banque de France, comme Jean Royer, Jean-Pierre Chevenement, moi-même et quelques autres l'avions proposé au mois de juin. Mais pour cela, il faudrait que l'Etat, qui réclame la confiance des citoyens, ait d'abord confiance en lui-même et ne s'obstine pas à désespérer la République.

En attendant le sursaut de ceux qui ne désespèrent pas de la République - voir Gardanne - et en restant dans votre logique restrictive, un certain nombre de mesures concrètes, d'application immédiate, pour les petites et moyennes entreprises, favoriseraient une certaine relance dans le secteur du bâtiment, par exemple l'application du taux réduit de TVA à 5,5 % sur les travaux d'entretien et d'amélioration des logements, la diminution du taux

de TVA sur la main-d'oeuvre, ou encore un allègement significatif des formalités et procédures administratives. Le Gouvernement compte-t-il prendre ces mesures qu'attendent les professionnels ou préfère-t-il consacrer des sommes colossales à la recapitalisation de Thomson avant de le vendre pour 1 franc ? (Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté et sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

M. Jean-Pierre Raffarin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Monsieur le député, le Gouvernement est évidemment attentif au message des professionnels. La Confédération de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises du bâtiment fête son cinquantième anniversaire. Je me suis rendu moi-même au congrès de la CAPEB hier, M. le Premier ministre recevra une délégation demain, et M. Jean Arthuis cloturera les travaux vendredi. Nous travaillons en permanence avec les représentants de cette activité, si importante pour l'emploi et l'aménagement du territoire.

Vous ne pouvez pas dire que rien ne se fait. Alors que toute la presse titre sur le redémarrage de l'immobilier, le ministre du logement vient de déléguer 21 000 PLA et le Parlement va examiner prochainement une mesure très importante qui rejouit les professionnels parce qu'elle va permettre une véritable relance du bâtiment: pour 40 000 francs de travaux effectués à son domicile, un propriétaire pourra déduire sur sa feuille d'impôt l'équivalent de la TVA, 20 %, c'est-à-dire 8 000 francs. (Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

C'est une mesure importante. Elle est bonne pour l'artisanat. Elle est bonne pour le particulier, qui verra sa fiscalité allégée. Elle est bonne contre le travail clandestin et elle appuiera les efforts de Jacques Barrot dans ce domaine. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Alors, monsieur Saumade, nous savons bien que la conjoncture est difficile, mais ne trompez pas les Français avec cette idée fautive que vous avez trop utilisée dans le passé: l'idée d'un emprunt.

M. Charles Ehrmann. Vraiment !

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Qu'est-ce qui paralyse aujourd'hui notre pays ? L'endettement ! Pourquoi ne disposons-nous pas de tous les moyens nécessaires à la relance ? Parce que nous sommes endettés. Et faire de nouveaux emprunts, ce serait créer de nouveaux impôts !

Toute la logique d'Alain Juppé, c'est au contraire d'économiser pour alléger. Car la réserve de croissance dans les petites et moyennes entreprises passe par l'allègement de leurs difficultés. (Vifs applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Pierre Mazeaud. Très bien, monsieur Raffarin !

Données clés

Auteur : [M. Saumade Gérard](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1878

Rubrique : Bâtiment et travaux publics

Ministère interrogé : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Ministère attributaire : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 1996, page 5850

Réponse publiée le : 24 octobre 1996, page 5850

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 24 octobre 1996